

Limoges, le 28 mai 2008

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Investissez dans les entreprises de demain et réduisez vos impôts**

**Le gouvernement a lancé en début d'année un nouveau dispositif pour permettre aux particuliers d'investir dans le capital des jeunes entreprises innovantes, en bénéficiant de déductions fiscales particulièrement intéressantes, notamment de déduire de l'ISF, 75% des sommes investies. (date limite 14 juin 2008)**

**Le Limousin est un terreau fertile pour les projets innovants** dans des domaines très variés tels que l'électronique, les Technologies de l'Information et de la Communication, l'Environnement, la Céramique, les Biotechnologies...

De nouveaux produits développés par des entrepreneurs limousins vont être très prochainement mis sur le marché national et ont déjà décroché des contrats avec des leaders dans les télécommunications.

**Un réseau d'investisseurs privés, « Limousin Business Angels », créé en mars 2007, présidé par Jean-Pierre Verspieren et animé par Limousin Expansion, rassemble déjà une trentaine de membres. Déjà 650 000 € ont été investis par ce réseau de particuliers auprès de quatre sociétés régionales.**

**Cet apport leur a permis de se positionner efficacement sur leur marché respectif pour générer très rapidement du résultat : un investissement intelligent pour le Business Angel.**

Le réseau Limousin Business Angels est membre de l'association nationale « France Angels » qui offre toutes les garanties de sérieux et de déontologie.

Si vous êtes intéressé, contactez le plus rapidement possible, le réseau « Limousin Business Angels », Patricia Lacourie 05 87 21 21 34  
[p-lacourie@limousin-expansion.fr](mailto:p-lacourie@limousin-expansion.fr)